

Réponses de Yannick Favennec
aux 5 questions du Livre Blanc des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

1 - Durant cette dernière législature, nous avons, avec l'ensemble de mon groupe parlementaire, appelé à maintes reprises le Gouvernement à prendre des mesures ambitieuses en faveur des artisans, des commerçants, des PME et des TPE qui subissent de plein fouet la crise dans laquelle notre pays est plongé depuis maintenant plusieurs années.

Je suis tout à fait conscient des difficultés quotidiennes que ces hommes et ces femmes rencontrent : insuffisamment reconnus, ils croulent sous le poids des contraintes administratives et des charges, font face à des enjeux de modernisation et de transmission immenses, ainsi qu'à une concurrence toujours plus féroce. Nous avons par conséquent défendu ce secteur tout au long de la législature.

Nous nous sommes tout d'abord vivement opposés à la suppression des allègements de charges votés par la précédente majorité ainsi qu'à l'avalanche d'impôts et de taxes décidés par le gouvernement de F. Hollande. Pour le secteur de l'artisanat, durement touché par la crise économique, la création du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui ne s'appliquaient pas aux indépendants, et dont le financement était assuré par une hausse de la TVA pénalisant injustement les activités de main d'œuvre, constituait une mesure insuffisante. Nous aurions pour notre part fait le choix de supprimer la part patronale des allocations familiales, ce qui aurait permis d'alléger massivement les charges des artisans.

Pour ce qui est des allègements de charges, je suis favorable à ce qu'ils soient proportionnels aux salaires afin que les emplois qualifiés puissent en bénéficier.

2 - Nos propositions (UDI) pour faire de l'apprentissage une voie d'insertion professionnelle d'avenir :

- Autoriser la création de Centres de Formation d'Apprentis si la branche le demande et si le financement est acquis, en adaptant la saisonnalité scolaire et en prévoyant que les contenus théoriques soient validés par les branches pour parvenir à un véritable rapprochement entre l'école et le monde de l'entreprise,
- Développer de véritables filières d'excellence en réalisant des partenariats école/chefs d'entreprise,
- Fixer le montant des taxes formation apprentissage en fonction du nombre de jeunes accueillis en formation (Bonus / Malus),
- Abaisser l'âge d'accès à l'apprentissage dès la classe de cinquième
- Développement de l'apprentissage dans les trois fonctions publiques
- Généraliser progressivement l'alternance pour l'ensemble des formations
- Proposer aux élèves qui auront échoué au baccalauréat et qui ne souhaitent pas poursuivre dans cette voie une seconde chance à travers une formation professionnalisante d'une durée au moins égale à 18 mois

3 - Durant la discussion du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin II), au groupe UDI, nous nous sommes battus contre une réforme injuste des obligations de qualification applicables à certaines activités artisanales qui aurait pu conduire à une dévalorisation des métiers de l'artisanat ainsi qu'à une

concurrence déloyale de la part d'individus ne pouvant se justifier de qualifications équivalentes à celles des artisans.

Le recul du Gouvernement sur ce sujet nous a satisfaits. Nous sommes finalement parvenus à protéger davantage les métiers de l'artisanat en obtenant que la consultation des organisations professionnelles et de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat soit obligatoire préalablement à une refonte du décret fixant la liste des activités artisanales. Nous avons également réussi à repousser la création d'un statut d' « activités multiservices », susceptible de dévaloriser les différents métiers de l'artisanat.

Je soutiendrai donc toute mesure permettant de garantir aux artisans les meilleures conditions d'une concurrence juste et loyale.

4 – Face aux dysfonctionnements graves et répétés du Régime Social des Indépendants (RSI), je suis intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement.

Nous avons, en décembre 2015, à l'UDI, soutenu la proposition de loi portant réforme du régime social des indépendants car ce texte intégrait des dispositions utiles pour améliorer et simplifier le fonctionnement du RSI comme la limitation des actions de recouvrement des cotisations par des huissiers de justice aux seuls cas ayant donné lieu à une décision du tribunal des affaires sociales ou la disposition en faveur des accords implicites et la mise en oeuvre d'un bouclier social, plafonnant les cotisations.

Nous souhaitons faciliter l'activité des entrepreneurs, qu'ils soient commerçants, artisans, ou qu'ils appartiennent aux professions indépendantes. Aussi, nous avons soutenu la proposition d'étaler le versement des cotisations lorsqu'un cotisant est confronté à des problèmes importants de trésorerie.

Après le rejet par la majorité de ce texte, nous avons proposé un plan d'urgence en faveur des travailleurs indépendants qui intègre un allègement de charges et une baisse des cotisations et des prélèvements obligatoires. Nous avons également demandé l'instauration d'un moratoire sur le RSI, permettant de verser les cotisations sociales sur un compte affecté, le temps de rendre le système de recouvrement plus simple et opérationnel, ainsi que l'harmonisation des taux de cotisation et des assiettes de recouvrement car en ce domaine, les travailleurs indépendants ne disposent d'aucune visibilité.

Lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, nous avons exprimé nos réserves face à l'évolution de la gouvernance et du pilotage du RSI. Si l'existence d'une direction nationale du recouvrement est une idée louable, nous serons néanmoins vigilants à sa répercussion sur l'organisation territoriale.

Enfin, nous estimons qu'à terme le même opérateur devra servir les prestations et procéder au recouvrement.

5 – J'ai à plusieurs reprises alerté le gouvernement sur les conséquences de la réduction des ressources fiscales des CMA. Ces coupes budgétaires remettent en cause leurs implications auprès des entreprises artisanales qui sont parmi les principaux pourvoyeurs d'emplois. Les entreprises artisanales ont besoin d'un accompagnement de qualité pour assurer la continuité de leur activité. En outre, toute restriction budgétaire a pour conséquence l'arrêt des investissements dans les CFA et à une baisse du nombre d'apprentis. Je soutiens donc le maintien d'un haut niveau de déploiement et de développement des services des CMA auprès des entreprises artisanales.